

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** :  
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU  
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU  
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU  
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-10/02**

**OBJET : CONVENTION AVEC LE SyDEV POUR LE REMPLACEMENT DE 11 BOULES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Gilbert ARRIVE explique aux membres du Conseil Municipal que depuis 2021, pour compenser la hausse des coûts d'électricité, le SYDEV a lancé 4 actions :

- l'optimisation des temps d'allumage (2022-2023) ;
- le remplacement des lampes classiques par des lampes LED (2023-2028) ;
- le remplacement des luminaires type « boule » (2023-2025) dans le cadre du dispositif fonds vert.
- le rétrofit LED (2023-2025)

Sur la Commune des Brouzils, il reste 20 luminaires type « boule » : 11 rues Clemenceau et 9 autour de l'Ehpad et des foyers soleil.

Par convention n°L.RN.038.24.002, le SyDEV propose le remplacement des 11 boules de la rue Clemenceau considérant que le quartier des foyers soleil sera restructuré à terme et que les éclairages pourront être diminués et/ou déplacés.

Le coût restant à charge pour la commune s'élève à 5209 € (participation SyDEV de 70%).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Mme le Maire à signer la convention n°L.RN.038.24.002.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Julien GUILLON

Le Maire  
Emilie DUPREY

